

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 2 décembre 2022, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 8 décembre 2022 à l'Espace Paul Eluard.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Ahmed KELATI, Sylvie GOYARD.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Jordan LE CARO à Brigitte FOGLIA, Francisca BARREIRA à Laurence PORTE, Aurore LAPLANCHE à Maryse NADALIN, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Daniel DESCHAMPS à Martial VINCENT, Magalie RAEVENS à Danielle MATHIOT.

**Absent** : Maryline DECOURSIERE-PERROT

**2022.110 – Restauration de la cour du Musée Buffon : Étude de programmation et avant-projet**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Considérant** l'inscription au plan d'actions (fiche-action n°2) de l'ORT de Montbard et de la Communauté de Communes du Montbardois dans le cadre du programme Petites Villes de Demain pour la période 2023-2028, le projet d'aménagement envisagé concerne la mise en accessibilité PMR de la cour du Musée, ainsi que sa mise en lumière, permettant une meilleure praticité d'usage pour l'accueil d'animations, et la valorisation architecturale des façades.

**Considérant** que ce projet est à mettre en lien avec les différents projets menés depuis 2016, dont le réaménagement des rues et espaces publics du centre-bourg et la mise en œuvre du schéma directeur de valorisation patrimoniale et environnementale du Parc Buffon. Suite aux travaux réalisés aux abords du musée (place Buffon, pôle pédagogique de l'orangerie, restauration de l'escalier de la poterne et du cabinet de travail de Buffon) et ceux programmés (réaménagement de la rue du Parc en 2024), il est souhaité de poursuivre l'action de la collectivité par le réaménagement de la cour du Musée.

**Considérant** que ce projet s'inscrit également dans le cadre de la réglementation relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de l'agenda d'accessibilité programmée approuvé par le Préfet de Côte d'Or le 26 février 2016 pour une période de 9 ans (2016-2025).

**Considérant** que pour préciser le projet d'aménagement, étudier les solutions techniques possibles ainsi que leur coût prévisionnel, une étude de programmation doit être menée, répondant aux objectifs suivants :

- rendre le site accessible aux PMR (rampe, mise à niveau du pavage, ..),
- mettre en lumière la cour et les façades du Musée, permettre l'accueil d'événements en soirée
- étudier le déplacement de la buvette dans la cour du Musée,
- favoriser l'accès au Musée par la mise en place d'une signalétique visible depuis le bas de la rue du Parc,
- vérifier le confortement du mur de soutènement et/ou les enduits entre les pierres,
- étudier le réaménagement de la cour arrière (plantation, installation d'œuvres) et l'accès PMR du 1<sup>er</sup> étage du Musée (rampe, ascenseur).

**Considérant** que cette étude de programmation permettra de disposer d'un avant-projet, à préciser ensuite en phase de maîtrise d'œuvre.

**Considérant** que pour réaliser la mission précisée ci-avant,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **confie** cette étude de programmation-avant-projet au groupement de bureaux d'études « Mayot et Toussaint » (Paysagiste, mandataire) et « Mirabelle Croizier – *Tout se transforme* » (Architecte du Patrimoine)
- **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental et de la Banque des Territoires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Mission	Dépense HT	Financier	Taux et plafond max.*	Montant prévisionnel	Part financement opération
Étude de programmation et avant-projet	16 400 €	Banque des Territoires - Conseil Départemental - intermédiation PVD	50% du montant HT	8 200 €	50%
		Conseil Départemental – innovation et revitalisation centre-bourg	30% du montant HT	4 920 €	30%
		Autofinancement (Ville de Montbard)		3 280 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>16 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 400 €</b>	<b>100 %</b>